

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2025 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA25 30 04 0095 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-160

« Projet particulier visant à permettre l'ajout d'un maximum de 7 logements dans un bâtiment commercial situé aux 11901 à 11905, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 883 ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **15 avril 2025** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 avril 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj